

2017_CT2_232

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Collecte et traitement des déchets - Candidature de la Métropole Aix -Marseille-Provence à l'appel à projets FILIDECHETS 2017 lancé par l'ADEME et la Région PACA

Le 11 mai 2017, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Fêtes Espace Georges Jouvin à Pertuis, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 5 mai 2017, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – AMEN Mireille – AMIEL Michel – AUGEY Dominique – BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BOUDON Jacques – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – CALAFAT Roxane – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CHARRIN Philippe – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DEVESA Brigitte – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – HOUEIX Roger – LAFON Henri – LENFANT Gaëlle – LHEN Hélène – MALAUZAT Irène – MALLIÉ Richard – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – PELLENC Roger – PERRIN Jean-Marc – PIZOT Roger – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – ROUVIER Catherine – SALOMON Monique – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TRAINAR Nadia

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MORBELLI Pascale – ARDHUIN Philippe donne pouvoir à MALLIÉ Richard – BARRET Guy donne pouvoir à DAGORNE Robert – BENKACI Moussa donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – BONTHOUX Odile donne pouvoir à BOUDON Jacques – BUCCI Dominique donne pouvoir à SLISSA Monique – CESARI Martine donne pouvoir à CHARRIN Philippe – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à BALDO Edouard – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à MALAUZAT Irène – FILIPPI Claude donne pouvoir à FABRE-AUBRESPY Hervé – MEÏ Roger donne pouvoir à MENFI Jeannot – MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – PAOLI Stéphane donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – SERRUS Jean-Pierre donne pouvoir à RAMOND Bernard – TERME Françoise donne pouvoir à AUGEY Dominique – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à de SAINTDO Philippe

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : BORELLI Christian – BOULAN Michel – BURLE Christian – CANAL Jean-Louis – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CIOT Jean-David – GALLESE Alexandre – GARELLA Jean-Brice – GROSSI Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – JOISSAINS Sophie – JOUVE Mireille – LAGIER Robert – LEGIER Michel – NERINI Nathalie – PEREZ Fabien – POLITANO Jean-Jacques – PRIMO Yveline – PROVITINA-JABET Valérie – ROLANDO Christian – YDE Marcel

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Philippe de SAINTDO donne lecture du rapport ci-joint.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170511-2017_CT2_232-
DE
Date de télétransmission : 29/05/2017
Date de réception préfecture : 29/05/2017

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets

Collecte et traitement des déchets

■ Séance du 11 mai 2017

06_3_01

■ **Candidature de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'appel à projet FILIDECHETS 2017 lancé par l'ADEME et la Région PACA**

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

Cadre de vie, traitement des déchets, eau et assainissement

■ Séance du 18 Mai 2017

3285

■ Candidature de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'appel à projet FILIDECHETS 2017 lancé par l'ADEME et la Région PACA

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

La mise en œuvre de l'économie circulaire à l'échelle régionale est promue par le lancement d'Appels à Projets pilotés notamment par la Région Provence Alpes Côtes d'Azur et l'Ademe.

À ce titre l'Appel à Projets Filidéchets lancé en mars 2017, concerne les Déchets d'Activité Économique (DAE) c'est-à-dire les déchets non ménagers, produits par les entreprises de type privées ou publiques.

Il vise notamment à soutenir et promouvoir les projets innovants et expérimentaux présentant un fort potentiel de reproductibilité ou de transférabilité et concourant de façon concrète aux objectifs suivants :

- Favoriser l'économie circulaire,
- Réduire la quantité de déchets destinés au stockage et à l'incinération,
- Optimiser la valorisation,
- Favoriser le développement économique, social et environnemental autour de nouvelles activités liées à la valorisation matière des déchets
- Faire des déchets une ressource pour les territoires et l'économie.

Les principaux enjeux sont de :

- Encourager une gestion durable des ressources naturelles (matière, énergie, foncier, etc);
- Permettre la mise en œuvre des projets d'économie circulaire en région ;
- Favoriser la mutation du système productif régional vers des procédés moins impactant pour l'environnement et plus économe en ressource ;
- Soutenir la mise au point de produits et services innovants et aider à l'émergence de nouveaux modèles d'affaires.

L'AAP est composé de 3 volets :

Volet 1 : Mettre en œuvre l'éco-conception

Volet 2 : Favoriser le réemploi et la valorisation matière des déchets

Volet 3 : Animer et mettre en œuvre une démarche d'écologie industrielle

M é t r o p o l e A i x - M a r s e i l l e - P r o v e n c e

La Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite harmoniser le service rendu aux professionnels sur ces différents territoires. Plus précisément, le territoire du Pays d'Aix veut ajuster le niveau de service qu'il fournit aux professionnels en favorisant d'une part la prévention mais aussi une meilleure valorisation des Déchets d'Activité Économique.

Ainsi, la Métropole Aix-Marseille-Provence par l'intermédiaire du Territoire du Pays d'Aix souhaite se porter candidat sur les volets 2 et 3 de cet Appel à Projet. En effet un axe de la politique de prévention des déchets du Pays d'Aix est l'amélioration de la gestion des Déchets d'Activité Économique (DAE) dont certaines actions peuvent à priori correspondre au cadre fixé par l'Appel à Projet Filidéchets.

Ainsi le Pays d'Aix souhaite proposer au subventionnement deux actions identifiées à ce jour :

- une étude d'opportunité et de faisabilité pour la mise en œuvre de déchèteries professionnelles sur son territoire
 - une prestation d'accompagnement des entreprises publiques vers une meilleure gestion de leur déchet.
- Mais par ailleurs, cette délibération permet également aux autres territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence de candidater à cet Appel à Projet.

La procédure de dépôt des candidatures s'effectue selon trois étapes :

– Dans un premier temps le dépôt d'une note technique présentant le projet avec le budget prévisionnel. Cette note est à transmettre aux partenaires avant le vendredi 7 avril 2017 sous forme électronique.

– Puis toutes les candidatures sont analysées par les financeurs (Ademe, Région PACA) afin de déterminer leur éligibilité et proposer des axes d'amélioration (au cours d'une audition) lorsqu'ils sont nécessaires ou les réorienter vers d'autres dispositifs plus adaptés.

Les services de l'ADEME et de la Région, auditionneront les candidats la semaine du 2 au 5 mai 2017.

– Enfin, suite aux auditions, un délai de 4 semaines est laissé aux porteurs de projets pour monter le dossier de demande de subvention complet et le déposer pour le vendredi 2 juin au plus tard.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le règlement de l'Appel à Projet Filidéchets piloté par l'Ademe et la Région.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20170511-2017_CT2_232- DE Date de télétransmission : 29/05/2017 Date de réception préfecture : 29/05/2017

M é t r o p o l e A i x - M a r s e i l l e - P r o v e n c e

- Que les domaines prioritaires, les actions et les projets éligibles au financement de cet appel à projet représente un enjeu pertinent pour la Métropole Aix-Marseille-Provence en général et le Pays d'Aix en particulier.

Délibère

Article 1 :

Approuver que la Métropole Aix-Marseille-Provence réponde à l'Appel à Projet Filidéchets.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Pour enrôlement,
Le Conseiller Délégué
Propreté et Traitement des déchets

Roland MOUREN

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Collecte et traitement des déchets - Candidature de la Métropole Aix -Marseille-Provence à l'appel à projets FILIDECHETS 2017 lancé par l'ADEME et la Région PACA

Vote sur le rapport

Inscrits	91
Votants	69
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	69
Majorité absolue	35
Pour	69
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le 23 MAI 2017

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170511-2017_CT2_232-
DE
Date de télétransmission : 29/05/2017
Date de réception préfecture : 29/05/2017